



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 747 ET 748

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 13 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 747 décrétant une dépense de 2 458 367 \$ et un emprunt de 2 258 367 \$ pour des travaux de réfection de l'avenue Pie XII et d'une partie de la rue St-Louis ;***
- ***Règlement numéro 748 décrétant une dépense en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier, d'aqueduc et/ou d'égout de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 130 000 \$.***

Que ces règlements ont franchi toutes les étapes requises par la loi et ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 avril 2023.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 10^e jour du mois de mai 2023, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,
Ce 10^e jour du mois de mai 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière